

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six mai à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; GILLARD Thierry ; JOIMEL Christine ; LE RICHEUX Elisabeth ; LOUVARD Henri ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absents : CHAPITEAU Stéphanie ;

Pouvoirs : LEMAIRE Rodrigue à MEZIERES Sandrine ; LEVALLOIS Nathalie à DUMENIL Gilles

Secrétaire : LERICHEUX Elisabeth

SIGNALISATION LUMINEUSE MISE EN CONFORMITE DU CARREFOUR DE FEUX – 2016-05-01

En réponse à l'envoi du 27 avril 2016 et conformément au transfert de la compétence de signalisation lumineuse de la collectivité vers le SDEC ENERGIE ;

La commune donne son accord pour la réalisation du projet de mise en conformité du carrefour de feux dans le cas du transfert de la compétence Signalisation Lumineuse au SDEC ENERGIE, et pour ses conditions d'exécution, à savoir :

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- La contribution de la collectivité s'élève à la somme de 10 059.99 € correspondant au montant du devis, de 18 071.99 €, déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC ENERGIE,
- La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :

Sans recours à l'étalement des charges :

Paiement en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement compte 6554

Paiement en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section d'investissement par fonds de concours, compte 204 15 82

Avec recours à l'étalement des charges avec inscription de sa contribution en section de fonctionnement compte 6554 pour la totalité de la participation soit 10 059.99 €

En 5 ans soit par an 2 134.31 €

En 10 ns soit par an 1 179.34 €

- La collectivité s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui en sera notifié
- La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA
- Période souhaitée pour la réalisation des travaux :

AVIS ENQUETE PUBLIQUE PLAN D'EPANDAGE CENTRALE BIOGAZ DE BELLENGREVILLE – 2016-05-02

La centrale Biogaz de Bellengreville a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une usine de méthanisation auprès de la Préfecture du Calvados ;

Une enquête publique s'est déroulée du 25 avril au 27 mai inclus ;

Cette installation prévoit un plan d'épandage sur plusieurs communes du secteur, dont Fontenay le Marmion ;

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 23 mars dernier et à l'article R 512-20 du code de l'environnement, ce plan d'épandage doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 2 abstentions et 16 voix pour :

Emet un avis favorable au projet de plan d'épandage présenté par Biogaz.

RETROCESSION CONCESSION– 2016-05-03

Le maire de Fontenay le Marmion,

Vu le code général des collectivités territoriales et spécialement son article L 2122-22, 8° ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 avril 2014 déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs ;

Vu l'arrêté du 28 Avril 1995 portant réglementation de la police du cimetière ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Mai 2016 ;

Considérant la demande présentée par Madame CHARPENTIER Annick, habitant 4, rue du Clos de Beaume à Saint Martin de Fontenay 14320 et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Acte N° 414 en date du 10 Décembre 1991,
- Enregistrée par la Perception Caen Banlieue Ouest le 30 Janvier 1992,
- Concession perpétuelle,
- Au montant réglé de quatre cent onze francs (62,65 €).

Celle-ci se trouvant vide de tout corps, Madame CHARPENTIER Annick déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté gratuitement.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour,

Accepte que la concession funéraire N° 414 située au cimetière de Fontenay le Marmion soit rétrocédée à la commune gratuitement.

VALIDATION REGLEMENT CANTINE ET TARIF – 2016-05-04

Le maire de Fontenay le Marmion présente au conseil municipal le travail de la commission scolaire à savoir la mise à jour du règlement cantine/garderie/activités périscolaires, des écoles primaire et maternelle, ainsi que l'outil mis en place pour cadrer et responsabiliser les enfants le « passeport citoyen » ;

La commission propose également que les parents qui apportent le repas de leur(s) enfant(s) dans un cadre médical, notamment d'une allergie alimentaire, soient facturés pour le service de surveillance, à un tarif de 1.50 € par jour ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour,

Valide les règlements, le nouvel outil et le nouveau tarif qui entreront en vigueur à la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.

INSCRIPTION ECOLES ENFANTS HORS COMMUNE – 2016-05-05

Monsieur le Maire présente au conseil deux demandes de dérogations scolaires ;

Il s'agit de parents habitant hors commune et souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) aux écoles de Fontenay le Marmion pour question personnelle d'organisation et de garde ;

Monsieur le Maire demande avis aux membres du conseil et souhaite que chacun se positionne pour définir la politique municipale d'accueil des enfants dans les écoles ;

Le conseil après en avoir délibéré avec 2 voix pour (étude des dossiers au cas par cas), 8 abstentions et 8 voix contre

Décide de ne pas accepter à l'avenir les demandes de dérogations, notamment si les communes de provenance possèdent une structure d'accueil

Décide d'accepter les enfants hors commune en cas de déménagement, lorsque la scolarité a été commencée à Fontenay le Marmion, ou si un membre de la fratrie a lui-même démarré sa scolarité à Fontenay le Marmion

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE : l'APE demande au Maire l'autorisation d'organiser le spectacle de fin d'année à l'école maternelle, l'inspection académique ayant refusé pour cause de plan « vigipirate ». Le Maire a donné son accord.

Suite au précédent conseil municipal un courrier a été adressé à l'inspection d'Académie relatif à l'incident survenu à l'école maternelle. L'inspection académique a réagi et a renvoyé une réponse écrite en ce sens à Monsieur le Maire. Le maire fait lecture du courrier reçu.

PROJET FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES : Une délibération sera prise en juin pour le choix du nom de la nouvelle CDC et l'emplacement du siège.

CABINET MEDICAL : Trois élus se rendront à une réunion d'information le 19 octobre prochain à ROUEN, afin d'échanger et de réfléchir à l'implantation de médecin en milieu rural. Le coût de cette journée sera pris en charge par la collectivité.

OPERATION FLEURS : De bons échos pour cette première fois. Peut-être faudra-t-il ne retenir qu'une date avec des horaires précis pour l'année prochaine.

COMMISSION COMMUNICATION : Madame EVEN propose que la commission se réunisse prochainement pour réaliser le bulletin intermédiaire de la commune.

FRESQUE : Mr GILLARD soumet l'idée de décorer le mur près du futur terrain de jeux par une fresque réalisée par un professionnel.

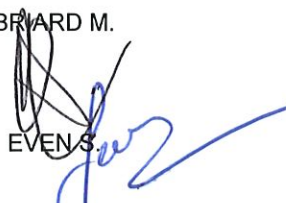
TROMPETTISTE : Il faudra réfléchir afin de savoir à quoi servira le don que le musicien partagera avec la commune. Pourquoi pas à la réalisation de la fresque et l'aménagement de l'espace dédié aux jeunes ?

FIN DE SEANCE 19 H 48

ANQUETIL G.



BRIARD M.

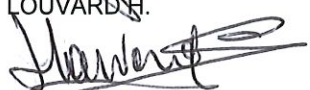


EVEN S.

LEMAIRE R.
(pouvoir à MEZIERES S.)



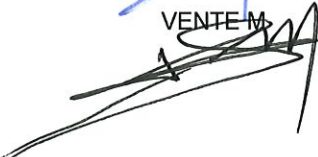
LOUVARD H.



SAVORGNAN F.



VENTE M.



BAYRARD D.



CHAPITEAU S.
(absente.)

GILLARD T.



LE RICHEUX E.



MEZIERES S.



SENK M.



BOGAERT B.



DUMENIL G.



JOIMEL C.



LEVALLOIS N.
(pouvoir à DUMENIL Gi.)



MOISSON S.



VANDERMEERSCH B.

